

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1689

présenté par

M. Bouyx, M. Anato, Mme Bagarry, Mme Janvier, Mme Brulebois, Mme Chapelier, M. Travert,
M. Sorre, Mme Mauborgne, M. Vignal, M. Girardin, M. Mis, M. Blanchet, M. Haury, M. Buchou,
Mme De Temmerman, M. Kerlogot, Mme Mörch, Mme O'Petit, M. Raphan, M. Cazenove et
M. Simian

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.